

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-716 PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Marché n°2022-34 Assurances Contrat d'assurances « dommages aux biens » pour l'année 2025

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu la décision n°2022-744 attribuant le marché de prestations de service d'assurances des lots n°1 « dommages aux biens » à GROUPAMA ASSURANCES ;

Vu la décision n°2024-730 renouvelant les contrats d'assurances pour l'année 2025 ;

Considérant les besoins en termes d'assurances de la collectivité :

Considérant la nécessité de mettre à jour la liste des bâtiments à assurer par l'ajout du bâtiment de la déchetterie de Chaudes-Aigues ;

Que cela représente une plus-value pour l'année 2025 de 5,01 € TTC ;

DECIDE

Article 1: D'approuver l'avenant au contrat d'assurances avec GROUPAMA ASSURANCES concernant le lot n°1 « dommages aux biens » de l'année 2025 ;

Article 2 : De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 ;

Article 3 : Qu'Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>.

Fait à Saint-Flour, le 13/11/2025

La Présidente,

SIMI ROUP IN TOUR LESS OF THE PROPERTY OF THE

Accusé de réception en préfecture 015-200066660-20251113-DEC2025-716-AU Date de télétransmission : 17/11/2025 Date de réception préfecture : 17/11/2025

Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire. Transmise en Préfecture le $17\,\,\rm NOV.\,2025$

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 1 7 NOV 2025





LA SIGNATURE DES PARTIES

Vous certifiez que les réponses aux questions qui vous ont été posées dans le formulaire de déclaration de risques pour l'établissement du présent document et pour servir de base au contrat, sont sincères, exactes et complètes.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en cas de conclusion du contrat toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (article L113-8 du Code des assurances),

- toute omission ou déclaration inexacte vous expose à une augmentation de cotisation ou à une résiliation du contrat et, le cas échéant, à supporter la charge d'une partie des indemnités (article L113-9 du Code des assurances),
- vous devez déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexactes ou caduques les réponses faites à l'assureur (article L113-2 du Code des assurances),
- la résiliation ou la suspension d'un contrat affecté d'au moins un sinistre survenu au cours des 24 derniers mois (avec responsabilité ou en cas de vol) ou pour manquement à ses obligations contractuelles (non-paiement exact de la cotisation, fausse déclaration) peut être enregistrée dans un fichier central professionnel.

Le contrat sera conclu à compter du 06/10/2025 pour une durée d'un an et sera reconduit automatiquement d'année en année. Le délai de dénonciation sera de 2 mois au moins avant la date d'échéance annuelle, le cachet de la poste faisant foi.

Fait en double exemplaire à Balma Le 13/11/2025

Pour la Caisse Régionale et par délégation de la Caisse Locale, le Directeur Général

our	1	CAI	10	ori	n	-		
oui	ı	301	u5	UII	U	ıe	uı	

(nom, prénom et signature du représentant légal)

Date:



Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc

Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse







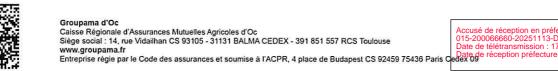
LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent contrat est élaboré sur la base des informations déclarées par le souscripteur à assurer.

Ce contrat est complété par les documents indiqués ci-dessous, qui y sont joints :

- Dispositions Générales Référence Imprimeur : 3350-233404 Modèle : NOCP07 Millésime : mars-25
- Fascicule « La protection du patrimoine » Référence Imprimeur : 3350-233406 Modèle NOCP07 Millésime mars-25
- Fiche d'information relative au fonctionnement des garantie « Responsabilité Civile » dans le temps Référence imprimeur: 3350-216063 - Millésime: juil-18
- Tableau des montants des garanties et des franchises Référence Imprimeur : 3350-233415 Modèle : TNOCP06 -Millésime: mars-25
 - Convention Spéciale « Effondrement de Bâtiments » référence CS30 édition mars-25
 - Convention Spéciale « Evènements naturels à caractère exceptionnel » référence CS31 édition mars-25
 - Convention Spéciale « Autres dommages non désignés » référence CS32 édition mars-25
 - Convention Spéciale « Multirisque Instrument(s) de musique(s) » référence CS33 édition mars-25
 - Convention Spéciale « Cybersécurité » Référence Imprimeur : 3350-CYBMUL Millésime : mars-25

Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté préalablement à la signature du présent contrat un exemplaire de l'ensemble des documents contractuels listés ci-dessus du contrat VILLASSUR, plan d'assurance des Collectivités Publiques, ainsi que des statuts de votre Caisse Locale







Tenant compte de la modulation pour fractionnement de paiement : 1 FOIS PAR TIP COURTAGE/COLLECTIVITES

Cette cotisation sera exigible intégralement à l'échéance du contrat et payable par fraction selon l'échéancier convenu. Le fractionnement prendra fin de plein droit en cas de non-paiement d'une fraction de cotisation à la date fixée.

LES INFORMATIONS CLIENT

Protection des données personnelles

Les données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) sont traitées par l'Assureur dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée.

Leur traitement est nécessaire à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, à la gestion de nos relations commerciales et contractuelles, à la lutte contre la fraude, ou à l'exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur.

Elles sont destinées à votre conseiller et aux services de l'Assureur de chacune de vos garanties (Assurance, Banque et services) selon finalités et dispositions prévues aux conditions générales de votre contrat.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à ces informations en vous adressant par courrier à votre Assureur (voir adresse ci-après) ou par le biais de notre site internet www.groupama.fr

LES MENTIONS LEGALES

La Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles ayant souscrit un traité de Réassurance emportant substitution auprès de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles elle-même réassurée auprès de :

> Caisse Nationale de réassurance mutuelle agricole Groupama Siège social: 8-10, rue d'Astorg 75383 PARIS Cedex 08 343.115.135 RCS PARIS.

Entreprises régies par le Code des assurances

Substitution du réassureur :

Conformément à l'article R322.132 du Code des assurances, la Caisse Régionale se substitue à votre Caisse Locale réassurée pour la constitution des garanties prévues par la réglementation des entreprises d'assurance et l'exécution des engagements d'assurance pris par votre Caisse Locale.

L'autorité de contrôle de l'Assureur

L'organisme chargé du contrôle des activités de l'Assureur est « l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution » (ACPR).







Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s). Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE DECHETTERIES

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s). Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE MULTIPLES RRX-ATELIERS RELAIS

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s). Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE BAT DE STRUCTURES VULNERABLES

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s). Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 € .

LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES

ATELIER DE DECOUPE Route de Salzet 15230 PIERREFORT

Présence d'une renonciation à recours réciproque sur la partie 'ATELIER DE DECOUPE CONQUET' de 282 m².

BATIMENTS AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

SONT EXCLUS DU PRESENT CONTRAT L'ENSEMBLE DES BATIMENTS ET/OU STRUCTURES DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

LE DETAIL DE LA COTISATION

La cotisation annuelle est de 24029,19 € HT, soit 26 200,41 € TTC

Détail de votre cotisation prévisionnelle :

	Cotisation HT (euros)	Cotisation TTC (euros)
Protection du patrimoine	19 070,79 €	20 789,26 €
Catastrophes Naturelles	3 814,24 €	4 157,53 €
Attentats	1 144,16 €	1 247,12 €
Fonds de garantie Attentats	-	6,50 €



GGEDITO/G2SVILLACP/13-11-2025

Accusé de réception en préfet 015-200066660-20251113-DE 2025-716-AU





LES DISPOSITIONS PARTICULIERES

CLAUSES APPLICABLES AUX SITES ASSURES

Clause 111 - Absence de bien mobilier ou mobilier assuré au titre d'un autre contrat

Les bâtiments assurés ne contiennent pas de mobilier ou celui-ci est assuré par un autre contrat.

Clause 137 - Présence de panneaux solaires

Vous avez déclaré la présence de panneaux solaires sur les bâtiments assurés. Vous certifiez la conformité aux normes en vigueur des matériels, leur installation par une entreprise qualifiée et avoir souscrit un contrat d'entretien.

Site	Clauses appliquées
ETABLISSEMENTS SCOLAIRE	111
SALLE DE SPECTACLE	111
MAISONS DE SANTE AVEC PPV	111, 137
BATIMENTS PR NON OCC	111
ATELIERS DE DECOUPE/ABATTOIR	111
INFRA SPORTIVES AVEC PPV	137
MAISON DU CENTRE EQUESTRE	111
ATELIER DE DECOUPE	111

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE CHAUFFERIES BOIS

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).

Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE BATIMENT RISQUE LOCATIF

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).

Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 €.

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE BAT PR OCCUPANT AC CONTENU

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).

Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE INFRA SPORTIVES AVEC PPV

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).

Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 €.

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE INFRASTRUCTURES SPORTIVES



Groupama d'Oc
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
www.groupama.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cede



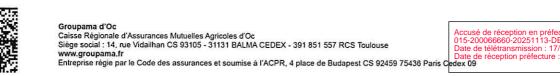




Garanties complémentaires

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : **1280 euros** sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises

	culière au niveau de chaque garantie			
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024				
And the second s	Garanties souhaitées	Limites de garantie		
Tous dommages matériels				
Matériels vidéo - Matériels photo Matériels son et lumières	Non Non	-		
Chapiteaux - structures légères	Oui	Capital : 34 030 € Franchise : 1 280 €		
dont vol Autres biens non fragiles Mobilités douces	Oui Non Non	34 030 € - -		
Multirisque exposition				
Objets fragiles Objets non fragiles	Non Non	-		
Extension biens de valeur	Non	-		
Multirisque instrument(s) de musique		Se reporter à la Convention Spéciale CS 33		
Instruments fragiles	Oui	Capital : 56 716 € Franchise : 1 280 €		
dont vol	Oui	56 716 €		
Instruments non fragiles	Non	**		
Pertes de loyers	Non	-		
Eolienne(s)	Non	-		
Multirisque PPV	Non	-		







Garanties complémentaires

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1	A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024			
。 一种环境形象 #6 年 2 年 7 年 7 年 8 年 7 日 1 日 1 日 1 日 1 日 1 日 1 日 1 日 1 日 1 日	Garanties souhaitées	Limites de garantie		
Génie civil industriel				
Autres	Oui	Capital : 503 695 € Franchise : 1 280 €		
Génie civil ouvrage d'art	Non	=		
Génie civil VRD	Non			
Mobilier urbain				
Mobilier urbain	Oui	Capital : 50 000 € Franchise : 1 280 €		
Bâtiment(s) de structure vulnérable	Non	0.00		
Pertes financières		- 1		
Pertes de recette - Indemnités journalières	Non			
Pertes d'exploitation	Non			
Frais supplémentaires	Non	-		
Extension fermeture administrative	Non	-		
Effondrement de bâtiments	Oui	Se reporter à la Convention Spéciale CS 30 Capital : 500 000 € Franchise : 3 000 €		
Autres évènements Hors Catastrophe Naturelle	Oui	Se reporter à la Convention Spéciale CS 31 100 000 €		
Autres dommages non désignés	Oui	Se reporter à la Convention Spéciale CS 32 Capital : 500 000 € Franchise : 3 000 €		
Multirisque informatique	Oui	50 000 €		
Bris de machine(s)	Oui	10 000 €		
Marchandises réfrigérées	Non	-		
Marchandises et matériels transportés				
Marchandises ou mobiliers non fragiles Marchandises ou mobiliers fragiles	Non Non	:		









Site 54 - ATELIER DE DECOUPE

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention

particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	V.7.
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	20 16 9
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	oui	Capital : 40 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	NON	Franchise : 307 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	oui	(1)
Biens mobiliers	NON	**
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	76.2
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises









Site 52 - MAISON DU CENTRE EQUESTRE

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros

sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	10 100
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	8: 70
Vol	NON	=
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	NON	Franchise . 507 C
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	5 W
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	. No. 60
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises









Site 49 - BAT DE STRUCTURES VULNERABLES

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros

sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

. The state of the	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	V 7
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	2 2
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	.,
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise: 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	, ,
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises







Site 45 - MULTIPLES RRX-ATELIERS RELAIS

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros

sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	2 11 €
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise: 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		1
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises





25-716-AU



Site 44 - DECHETTERIES

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros

sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

The Forest Alle	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	2.5
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise : 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	N.S.
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	7.7
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises









Site 42 - INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		Tall should be a
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	1 1
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	(1)
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise : 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	,
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	, ,
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises







Site 41 - INFRA SPORTIVES AVEC PPV

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise : 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises







Site 39 - ATELIERS DE DECOUPE/ABATTOIR

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention

particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

No. 20 Street St	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	95 27
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	- n
Vol panneaux solaires	NON	1 167 7
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	NON	Franchise: 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	, , ,
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	, · · /
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises







Site 34 - BATIMENTS PR NON OCC

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros

sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	oui	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 €
Biens mobiliers	NON	Franchise : 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises









Site 32 - MAISONS DE SANTE AVEC PPV

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros

sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	3'
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 €
Biens mobiliers	NON	Franchise : 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises









Site 8 - BAT PR OCCUPANT AC CONTENU

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

Towns and the second	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	2.5
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	# 38°
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise : 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	2 124
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



Accusé de réception en préfecti 015-200066660-20251113-DEC Date de télétransmission : 17/1



Site 6 - BATIMENT RISQUE LOCATIF

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros

sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise : 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	W/ 10
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises







Site 5 - SALLE DE SPECTACLE

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros

sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	, ,
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	oui	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	=
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	oui	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	oui	Capital : 15 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	NON	Franchise . 307 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		9
Bien(s) immobilier(s)	oui	(1)
Biens mobiliers	NON	80 - H25
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	oui	(1)
Dégât des eaux	OUI	• (co.#)
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises









Site 4 - ETABLISSEMENTS SCOLAIRE

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros

sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	<u> </u>
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	oui	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	NON	Franciise : 507 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises







Site 1 - CHAUFFERIES BOIS

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie

A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 60 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise: 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	72.75
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises







LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES:

L'indemnité maximale qui pourra être versée par l'assureur en cas de sinistre est limitée à 15 000 000 euros non indexés quel que soit le nombre de biens mobiliers ou immobiliers sinistrés, tous événements et toutes garanties confondus y compris les frais et pertes et les conséquences des responsabilités (risques locatifs, responsabilités à l'égard des locataires, des propriétaires ou occupants et recours des voisins et des tiers).







ALGECO T11 DECHETTERIE ZA LA ROUNIOUSE 15110 CHAUDES AIGUES	Propriétaire occupant	27 m2	-	inclus
---	--------------------------	-------	---	--------

MAISON DU CENTRE EQUESTRE					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
MAISON DU CENTRE EQUESTRE 29 FAVEROLLES DE CHABRIDET 15230 PIERREFORT	T2	Propriétaire non occupant	251 m2	;-	-

ATELIER DE DECOUPE					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
ATELIER DE DECOUPE ROUTE DE SALZET dont Atelier de découpe Conquet 282m² 15230 PIERREFORT	Т5	Propriétaire non occupant	618 m2	.=	-

T1: Bâtiments ordinaires, administratif et bureaux

T2: Logements

T5: Risques industriels T6: Salles de spectacle

T7: Infrastructures sportives

T11 : Bâtiments de structure vulnérable

Autre(s) élément(Autre(s) élément(s) de patrimoine déclaré(s)						
Désignation	Туре	Capital assuré					
MOBILIER URBAIN	Mobilier urbain	50 000 €					
FORAGE DE COLTINES	Autres	503 695 €					

Matériel(s) déclaré(s) au titre de la garantie Tous dommages matériels							
Désignation	Nature	Localisation	Valeur déclarée	Extension vol	Capital garanti en vol		
STRUCTURES BACHEES	Chapiteaux - structures légères	TERRITOIRE COM COM	30 000 €	Oui	34 030 €		





MULTIPLE RURAL 8 PLACE DE LA MAIRIE FAVEROLLES 15320 VAL D'ARCOMIE	T1	Propriétaire non occupant	170 m2	-	inclus
MULTIPLE RURAL + LGT 25 ET 27 RUE DES ABEILLES LOUBARESSE 15320 VAL D'ARCOMIE	T1	Propriétaire non occupant	175 m2		inclus
MULTIPLE RURAL 3 RUE DES CASSALOUTS 15230 MALBO	T1	Propriétaire non occupant	311 m2	-	inclus
ATELIER RELAIS BOULANGERIE 3 RUE DE L'AUBARC 15230 PIERREFORT	T1	Propriétaire non occupant	1 467 m2	•	inclus

	BAT DE STRUCTURES VULNERABLES							
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers			
TRIBUNES JURY ET AIRE DE STOCKAGE CENTRE EQUESTRE 15100 ST FLOUR	T11	Propriétaire occupant	86 m2	•	inclus			
BATIMENT TYPE ALGECO DECHETTERIE SALZET 15230 PIERREFORT	T11	Propriétaire occupant	20 m2	-	inclus			
ABRIS SUR AIRE DE BIVOUAC LOU-ROND PARCELLE C560 15110 MAURINES	T11	Propriétaire occupant	4 m2	¥	inclus			
TOILETTE SECHE AIRE DE BIVOUAC LOU-ROND PARCELLE C560 15110 MAURINES	T11	Propriétaire occupant	3 m2	-	inclus			





ANCIEN ABATTOIR ROUTE DE SALZET 15230 PIERREFORT	Т5	Propriétaire non occupant	626 m2	-	-
ATELIER DE TRANSFORMATION VOLZAC 15100 ST FLOUR	Т5	Propriétaire non occupant	1 090 m2	F	P

INFRA SPORTIVES AVEC PPV							
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers		
COMPLEXE SPORTIF 10 AVENUE DE BESSERETTE 15100 ST FLOUR	Т7	Propriétaire occupant	6 500 m2	20 141 €	inclus		

INFRASTRUCTURES SPORTIVES							
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers		
HALLE SPORTIVE DONT CLUB HOUSE COTE DE CHABRIDET 15230 PIERREFORT	T7	Propriétaire occupant	1 723 m2		inclus		
CENTRE AQUALUDIQUE ROUTE DE CHAUDES- AIGUES 15100 ST FLOUR	Т7	Propriétaire occupant	3 196 m2	-	inclus		

DECHETTERIES							
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers		
DECHETTERIE LES CRAMADES 15100 ST FLOUR	Т1	Propriétaire occupant	310 m2	-	inclus		

MULTIPLES RRX-ATELIERS RELAIS						
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers	







MAISON DE SANTE 2 RUE DU DR MALLET	T1	Propriétaire non occupant	990 m2	3 084 €	-
15100 ST FLOUR					

3.1	BATIMENTS PR NON OCC						
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers		
MAISON DE SANTE 4 RUE DU BOURNET 15260 NEUVEGLISE SUR TRUYERE	T1	Propriétaire non occupant	549 m2		•		
ANCIEN CABINET MEDICAL 5 PLACE DU LAVOIR 15300 VALUEJOLS	T1	Propriétaire non occupant	100 m2	-			
MICRO-CRECHE 1 BIS RUE DU PLOMB DU CANTAL 15230 PIERREFORT	T1	Propriétaire non occupant	175 m2	-	-		
BAT TECHNIQUE DOMAINE NORDIQUE LE BRUAGIER 15110 ST URCIZE	T1	Propriétaire non occupant	302 m2	-	-		
MAISON DE SANTE RUE DU CARREAU 15230 PIERREFORT	T1	Propriétaire non occupant	259 m2	,-	-		

ATELIERS DE DECOUPE/ABATTOIR							
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers		
ATELIER DE DECOUPE RUE JEAN JAURES 15100 ST FLOUR	Т5	Propriétaire non occupant	1 897 m2	-	-		









		.,	scripteur . 4129505	M. A	
PARC THERMAL - SANITAIRES 27 AVENUE PIERRE VIALARD 15110 CHAUDES- AIGUES	Т1	Propriétaire occupant	20 m2	-	inclus
ANCIENNE PRISON/BELVEDERE 17 BIS PLACE D'ARMES 15100 ST FLOUR	Т1	Propriétaire occupant	170 m2	-	inclus
ALSH + PARTIE RESTAURATION 1 RUE DU CEZALLIER 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	880 m2	-	inclus
POLE PLEINE NATURE 6 ET 8 RUE DES ECOLES ETAGE SALLE REUNIION GARAGE 15300 USSEL	T1	Propriétaire occupant	386 m2	-	inclus
PONT BASCULE ZA DU ROUCHAR 15110 CHAUDES- AIGUES	Т1	Propriétaire occupant	20 m2	-	inclus
MOULIN JUERY 25 AVENUE PIERRE VIALARD 15110 CHAUDES- AIGUES	T1	Propriétaire occupant	167 m2	¥	inclus
FOUR 13 RUE DES SOURCES LOUBARESSE ECOMUSEE FERME PIERRE ALLEGRE 15320 VAL D'ARCOMIE	T1	Propriétaire occupant	19 m2	-	inclus
GRANGE 13 RUE DES SOURCES LOUBARESSE ECOMUSEE FERME PIERRE ALLEGRE 15320 VAL D'ARCOMIE	T1	Propriétaire occupant	17 m2	-	inclus

MAISONS DE SANTE AVEC PPV					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers





		14 300.	scripteur : 4 129503		
ACCUEIL BOUTIQUE 3 CHEMIN DU DONJON LE JARDIN ST MARTIN 15320 RUYNES EN MARGERIDE	Т1	Propriétaire occupant	55 m2	5	inclus
RESERVE DES COLLECTIONS 5 ROUTE DE LA MARGERIDE DE L'ECOMUSEE 15320 RUYNES EN MARGERIDE	T1	Propriétaire occupant	465 m2	.	inclus
GITES+SALLES RDC+SALLE ETAGE ALLEUZE 15100 ALLEUZE	T1	Propriétaire occupant	635 m2	-	inclus
MAISON DE PAYS/AGENCE POSTALE PLACE DE LA LIBERTE 15100 ST FLOUR	Т1	Propriétaire occupant	132 m2	<u>-</u>	inclus
MAISON DE SERVICES 2 PLACE DU 10 JUIN 1944 /AGENCE POSTALE 15320 RUYNES EN MARGERIDE	T1	Propriétaire occupant	556 m2	-	inclus
MAISON DE L'HABITAT LOCAUX PAH PLACE D'ARMES 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	1 062 m2		inclus
MAISON DES SERVICES 4 PLACE ALBERT + MEDIATHEQUE + OT 15260 NEUVEGLISE SUR TRUYERE	T1	Propriétaire occupant	548 m2	-	inclus
MAISON DES SERVICES 29 AVENUE PIERRE VIALARD 15110 CHAUDES- AIGUES	T1	Propriétaire occupant	400 m2	-	inclus
MAISON DES SERVICES 6 RUE DE L'AUBRAC 15230 PIERREFORT	T1	Propriétaire occupant	570 m2		inclus





			scripteur . 4129505		
LOCAL TECHNIQUE 16, 18 QUARTIER BEAUREDON 15110 CHAUDES- AIGUES	Т1	Propriétaire occupant	480 m2	-	inclus
CONSERVATOIRE 11 RUE DE BELLOY 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	745 m2	1.€	inclus
MEDIATHEQUE DE PIERREFORT 1 RUE DU CARREAU 15230 PIERREFORT	Т1	Propriétaire occupant	210 m2	-	inclus
FERME PIERRE ALLEGRE 13 RUE DES SOURCES ECOMUSEE DE LOUBARESSE 15320 VAL D'ARCOMIE	T1	Propriétaire occupant	250 m2	-	inclus
ACCUEIL BOUTIQUE 7 RUE DES SOURCES ECOMUSEE DE LOUBARESSE 15320 VAL D'ARCOMIE	T1	Propriétaire occupant	60 m2	-	inclus
ECOLE CLEMENCE FONTILLE 8 RUE DES ECOLES SIGNALAUZE 15320 RUYNES EN MARGERIDE	Т1	Propriétaire occupant	200 m2	-	inclus
TOUR ET DEPENDANCES LE JARDIN 3 CHEMIN DU DONJON ECOMUSEE 15320 RUYNES EN MARGERIDE	T1	Propriétaire occupant	80 m2	-	inclus
TOUR ET SANITAIRES LE JARDIN 3 CHEMIN DU DONJON ECOMUSEE 15320 RUYNES EN MARGERIDE	T1	Propriétaire occupant	20 m2	:-	inclus









		BATIMENT RI	SQUE LOCATIF	The sales of the s	
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
BUREAUX LE ROZIER COREN ZA LE ROZIER COREN 15100 ST FLOUR	T1	Locataire	1 000 m2	-	inclus
SALLE DE CONSEIL + BUREAU ZA LE ROZIER COREN 15100 ST FLOUR	T1 -	Locataire	710 m2	-	inclus
ALGECO AVENUE PIERRE VIALARD 15110 CHAUDES AIGUES	T1	Locataire	67 m2	i -	inclus

BAT PR OCCUPANT AC CONTENU					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
BAT DES SERVICES TECHNIQUES ZA DU ROZIER COREN (bureaux et atelier) 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	523 m2	-	inclus
GARAGES ZA DU ROZIER COREN 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	633 m2	•	inclus
GARAGE PARKING LES AGIALS 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	20 m2	₩:	inclus
BATIMENT TECHNIQUE ROUTE DE SALZET 15230 PIERREFORT	T1	Propriétaire occupant	500 m2		inclus
HANGAR ENTREPOT 5 ROUTE DE LA MARGERIDE 15320 RUYNES EN MARGERIDE	T1	Propriétaire occupant	584 m2		inclus





LA PROTECTION DU PATRIMOINE

LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ DECLAREES

LES BIENS A ASSURER

		CHAUFFE	RIES BOIS	The state of the s	
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
CHAUFFERIE BOIS ST GEORGES LE CROZATIER 15100 ST GEORGES	Т5	Propriétaire occupant	507 m2	=	inclus
CHAUFFERIE BOIS VOLZAC VOLZAC 15100 ST FLOUR	Т5	Propriétaire occupant	350 m2	-	inclus
CHAUFFERIE BOIS BESSERETTE BESSERETTE 15100 ST FLOUR	Т5	Propriétaire occupant	442 m2		inclus
CHAUFFERIE BOIS CENTRE AQUALU ROUTE DE CHAUDES AIGUES 15100 ST FLOUR	T5	Propriétaire occupant	125 m2	-	inclus

ETABLISSEMENTS SCOLAIRE					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
EXTENSION LYCEE CFPPA VOLZAC 5100 ST FLOUR	T1	Propriétaire non occupant	400 m2	-	-

SALLE DE SPECTACLE					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
THEATRE LE REX 6 RUE DU THEATRE 15100 ST FLOUR	Т6	Propriétaire occupant	294 m2	-	











VABRES
VALUEJOLS
VEDRINES-SAINT-LOUP
VIEILLESPESSE
VILLEDIEU

Date de création : 22/12/2016

DONNEES GENERALES

Budget de fonctionnement : 28 989 897 €

Masse salariale : 3 510 784 €

Nombre d'habitants: 24 413 habitants









L'ENTITE ASSUREE

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

Représentée par : Le Président Nature juridique : EPCI-FP Entités Adhérentes

Nom de l'entité
ALLEUZE
ANDELAT
ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR
ANTERRIEUX
BREZONS
CEZENS
CHALIERS
CHAUDES-AIGUES
CLAVIERES
COLTINES
COREN
CUSSAC
DEUX-VERGES
ESPINASSE
FRIDEFONT
GOURDIEGES
JABRUN
LACAPELLE-BARRES
LASTIC
LIEUTADES
LORCIERES
VAL D'ARCOMIE
MALBO
MAURINES
MENTIERES
MONTCHAMP
NARNHAC
NEUVEGLISE
PAULHAC
PAULHENC
PIERREFORT
REZENTIERES
ROFFIAC
RUYNES-EN-MARGERIDE
SAINT-FLOUR
SAINT-GEORGES
SAINTE-MARIE
SAINT-MARTIAL
SAINT-MARTIN-SOUS-
VIGOUROUX
SAINT-REMY-DE-CHAUDES-
AIGUES
SAINT-URCIZE
SOULAGES
TALIZAT
TANAVELLE
LES TERNES
TIVIERS
LA TRINITAT
USSEL











SOMMAIRE	
L'ENTITE ASSUREE	3
LA PROTECTION DU PATRIMOINE	
LES DISPOSITIONS PARTICULIERES	
LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES	
LE DETAIL DE LA COTISATION	
LES INFORMATIONS CLIENT	
LES MENTIONS LEGALES.	
LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS	
LA SIGNATURE DES PARTIES	







Votre agence

DEVELOPPEMENT COLLECTIVITES 15 13 BD DE LA REPUBLIQUE - CS 532 GROUPAMA D'OC 12005 RODEZ CEDEX Tél.: 0561288707

Vos références Numéro client / identifiant internet : 40618937 Numéro du souscripteur : 41295031Y

SAINT FLOUR COMMUNAUTE LE ROZIER VILLAGE D'ENTREPRISES 15100 ST FLOUR

VILLASSUR - PLAN D'ASSURANCE DES COLLECTIVITES

CONDITIONS PERSONNELLES

CE CONTRAT EST ETABLI ENTRE

La Caisse Locale de SAINT FLOUR COMMUNAUTE **CL A OBJET SPECIALISE** LE ROZIER

VILLAGE D'ENTREPRISES

15100 ST FLOUR

REFERENCES

Numéro du souscripteur 41295031Y Numéro de contrat 0004 Numéro d'avenant 07

Date de prise d'effet des garanties 06/10/2025 Date d'échéance 0101

Date de fin des garanties

Fractionnement de paiement 1 FOIS PAR TIP COURTAGE/COLLECTIVITES

Préavis de résiliation 2 mois









La présente attestation est valable du 31/07/2025 au 31/12/2025 inclus, sous réserve que les garanties soient en vigueur.

Elle a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à Balma, le 5 septembre 2025

Pour la Caisse Locale, par délégation : le Directeur Général de la Caisse Régionale,



EDITO/G2SRCEMS01/5-09-2025





DEVELOPPEMENT COLLECTIVITES 15 GROUPAMA D'OC 13 BD DE LA REPUBLIQUE - CS 532 12005 RODEZ CEDEX Tél: 05 61 28 87 07 (coût d'un appel local)

SAINT FLOUR COMMUNAUTE LE ROZIER VILLAGE D'ENTREPRISES 15100 ST FLOUR

Vos références

N° client / identifiant internet N° souscripteur N° contrat : 40618937 : 41295031Y : 412950310004

ATTESTATION D'ASSURANCE VILLASSUR : L'ASSURANCE DE VOTRE PATRIMOINE

VOUS (SOUSCRIPTEUR):

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME:

GROUPAMA D'OC

Je soussignée Florence BOUSQUET - Directeur Général de Groupama d'Oc, atteste que vous êtes titulaire du contrat d'assurance ci-dessus référencé garantissant les dommages aux biens du bâtiment

nommé:

Algeco

d'une surface de :

67 m²

en qualité de :

locataire

situé:

Avenue Pierre VIALARD 15110 CHAUDES AIGUES

Garanties accordées :

Incendie et risques annexes / évènements naturels

Dégâts des eaux et gel

Bris de glaces

Vol

Attentats et actes de terrorisme

Emeutes, mouvements populaires, actes de vandalisme et de sabotage

Catastrophes naturelles

Responsabilité civile occupant / propriétaire d'immeuble

